

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 28 mars 2019**

**Objet : Remboursement des annuités en capital de l'emprunt supplémentaire de 15 M€ par le Département de la Corrèze**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf mars 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 42 (dont 10 procurations) - 152 voix

Votants : 42 Pour soit 152 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Pascal CAVITTE – suppléant de Mr P.Nauche – 15 voix  
Mr Henri CERTE – suppléant de Mr F. Comby – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – procuration donnée à Mr M.Guillou – 2 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD – procuration donnée à Mr A.Lagarde - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – procuration donnée à Mr H.Certe - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mr J. Sauty – 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – procuration donnée à Mme S.Gentil – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix  
Mr Vincent JALBY – 2 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Yves LATOUILLE – suppléant de Mr C.Redon Sarrazy – 1 voix  
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix  
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Gille PALLIER – suppléant de Mr JL.Léger - 1 voix  
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr JP Bernardie - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL - procuration donné à Mr JL.Michel – 2 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC – 1 voix  
Mr Jérémie SAUTY – suppléant de Mme V.Simonet– 6 voix  
Mr Thierry TROLONG – 1 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – suppléant de Mr G.Vandenbroucke – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller communaut CC Pays Lubersac Pompadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président Département Creuse  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Président Département Haute-Vienne  
Président de la CC Briance Combade  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice Président de la CC Creuse Grand Sud  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Conseiller départemental de la Creuse  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant)- 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président Agglo Grand Guéret  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Conformément au protocole d'accord financier du 08 janvier 2018 et à la délibération n°635 du 13 Novembre 2018, le Département de la Corrèze :

- autorise le Président de DORSAL à engager et négocier au mieux avec les banques les conditions **d'un emprunt supplémentaire de 15 000 000 €** pour financer les déploiements FttH sur le département de la Corrèze,
- garantit à 100% ce nouvel emprunt et assume les frais financiers afférents dans l'attente de la perception des premières recettes nettes perçues de la SPL « Nouvelle Aquitaine THD » à partir de 2022 :
  - o Sous forme d'une contribution additionnelle à la contribution statutaire pour les charges financières (frais de dossier et intérêts),
  - o Sous forme d'une convention de fonds de concours pour le remboursement des annuités en capital, conforme au tableau d'amortissement de l'emprunt.

En co-instruction, Direction des Finances du Conseil Départemental de la Corrèze / Syndicat Mixte DORSAL, le choix s'est porté sur la Banque Postale selon les conditions financières suivantes :

- Taux d'intérêt : Taux fixe de 1,57%
- Périodicité du paiement des intérêts et du capital : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,10%
- Durée : 20 ans et 3 mois

Pour des raisons de procédure interne à la Banque Postale, 2 contrats ont été signés et mobilisés le 13 Février 2019, respectivement de 10M€ (n°MON524312EUR) et 5M€ (n°MON524312EUR).

Au vu du tableau ci-annexé, 2 conventions de fonds de concours seront établies avec le Département de la Corrèze, pour un montant, respectivement de :

- **1 375 000 €** pour le contrat de 10M€,
- **687 500 €** pour le contrat de 5M€

Dans la perspective où les recettes nettes perçues de la SPL s'avéraient insuffisantes en 2022, ces montants pourront être modifiés par voie d'avenant.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **de mettre en place deux conventions de fonds de concours avec le Département de la Corrèze tel que définies ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ces conventions**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**

**ANNEXE**

|  |             | Caractéristiques de l'emprunt |            |       |                                 |  |                     |  |                          |              |              | Année 2019   |              | Année 2020  |                | Année 2021   |          | Total |  |
|--|-------------|-------------------------------|------------|-------|---------------------------------|--|---------------------|--|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|----------------|--------------|----------|-------|--|
|  |             | Montant                       | N° contrat | Durée | 1ère proposition<br>n Taux / an | Après négociation<br>- 2ème proposition<br>Taux / an | Commissions / frais | Date 1ère échéance capital et intérêts | Montant intérêts cumulés | Capital      | Intérêts     | Capital      | Intérêts     | Capital     | Intérêts       | Capital      | Intérêts |       |  |
|  | 1000000 €   | MON524312EUR                  | 20 ans     | 1,65% | 1,57%                           | 0,10% du montant du contrat                          | 06/01/2019          | 1 597 475,20 €                         | 375 000,00 €             | 124 128,13 € | 500 000,00 € | 148 168,75 € | 500 000,00 € | 70 159,38 € | 1 375 000,00 € | 342 456,25 € |          |       |  |
|  | 5 000 000 € | MON524307EUR                  | 20 ans     | 1,65% | 1,57%                           | 0,10% du montant du contrat                          | 06/01/2019          | 798 737,60 €                           | 187 500,00 €             | 62 064,06 €  | 250 000,00 € | 74 084,38 €  | 250 000,00 € | 70 159,38 € | 687 500,00 €   | 206 307,81 € |          |       |  |

REÇU EN PREFECTURE  
le 04/04/2019  
Application agréée Elegalite.com

*Handwritten mark*